

Vincennes, le 27 mars 2017

## COMMUNIQUE DE PRESSE DU FGTI

Lors de sa réunion de ce jour, le conseil d'administration s'est prononcé à l'unanimité en faveur du principe de la reconnaissance du préjudice d'angoisse des victimes directes et du préjudice d'attente et d'inquiétude des victimes indirectes d'actes de terrorisme.

Toujours à l'unanimité, il a considéré que cette reconnaissance de principe ne tranchait pas la question du caractère autonome de ces préjudices, ni celle des personnes qui pourront être indemnisées à ce titre. Ces questions seront examinées par le conseil d'administration au vu des recommandations du groupe de travail qu'il a constitué en son sein, et dont il a circonscrit la mission.

Le conseil d'administration a par ailleurs approuvé la désignation d'un médiateur au sein du FGTI, et a émis un avis favorable à la nomination de M. Philippe Dupuy à cette fonction, conformément à la proposition du directeur général.

*Créé par la loi du 9 septembre 1986 pour indemniser les victimes d'actes de terrorisme, le Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et autres infractions (FGTI) a vu ses missions étendues, en 1990, à l'indemnisation des victimes d'infractions de droit commun et, en 2008, à l'aide au recouvrement des dommages et intérêts obtenus par une décision de justice (SARVI).*

*Il est financé par un prélèvement sur les contrats d'assurance de biens.*

*Son conseil d'administration est composé des représentants de quatre ministères (Economie et finances, Justice, Intérieur, Santé), d'un commissaire du gouvernement, de trois personnes ayant manifesté leur intérêt pour les victimes, dont des représentants d'associations de victimes et d'associations d'aide aux victimes, et d'un représentant du secteur de l'assurance. Il est présidé par Pierre DELMAS-GOYON, Conseiller honoraire à la Cour de cassation. Le secrétaire général à l'aide aux victimes participe, sans voix délibérative, aux réunions du conseil.*

Le Président

Le Directeur général du Fonds de Garantie

Pierre DELMAS-GOYON

Julien RENCKI

